



Hérault

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

### Séance du 15/01/2025

Salle du Conseil Municipal – Place Viala – 34660 COURNONTERRAL

Date de convocation : 09/01/2025

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 18

Quorum atteint

#### Présents (14) :

- William ARS
- Olivier DELMAS
- Marie-Line GIBERT
- Patricia BELKADI
- Karine TURLAIS
- Geneviève SOLACROUP
- Anne MACIAS
- Roseline TERME
- Marc OLIVIER
- Gautier VIDAL
- Emilie BRIGNARD
- Céline DUCOUDRAY
- Patrick MOREAU
- Anne-Marie DELOBEL

#### Absents représentés (4) :

- Yoann AGATI : pouvoir à Karine TURLAIS
- Anne GACHON : pouvoir à William ARS
- Paul MARTINEZ : pouvoir à Roseline TERME
- Sylvie VALETTE : pouvoir à Olivier DELMAS

#### Absents (6) :

- Eddy GOMMERET
- Norbert ISERN
- Flavien MERCADIER
- Pascale GRIPON
- Naïma DEBORDES
- Elisabeth LEONES

Secrétaire : Anne-Marie DELOBEL

### DELIBERATION D2025-06 – AP/CP : REEVALUATION POUR L'ANNEE 2025

Par délibération n°D2024-30 du 12 avril 2024, le conseil municipal a approuvé l'autorisation de programme et des crédits de paiements pour l'opération « création du Groupe scolaire » n°15021.

Pour rappel les travaux relatifs à cette opération sont étalés sur 2 exercices budgétaires (2024 et 2025). Pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur l'exercice 2024 et individualiser les crédits de paiement nécessaires à cette opération, une Autorisation de Programme et une répartition des Crédits de Paiement ont été approuvés. Il est désormais nécessaire de les réévaluer selon l'avancement des dépenses mandatées sur l'exercice 2024.

Pour rappel, il a été voté en 2024, la répartition suivante :

CREATION GROUPE SCOLAIRE	A.P	Antériorité (PM)	C.P 2024 prévisionnels	C.P 2025 prévisionnels
	12 504 970 €	127 185 €	8 668 739 €	3 709 046 €

La réévaluation 2025 s'effectue selon la répartition suivante :

CREATION GROUPE SCOLAIRE	A.P	Antériorité (PM)	C.P 2024 réalisés	C.P 2025 prévisionnels
	12 504 970 €	127 185 €	4 037 000,54 €	8 340 784,46 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération du Conseil Municipal du 12 avril 2024 créant l'autorisation de programme et des crédits de paiement pour l'opération « création du groupe scolaire (opération budgétaire n°15021),  
Considérant l'intérêt pour la Ville d'affiner les prévisions budgétaires d'investissement,

L'exposé du maire entendu, il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le nouveau calendrier des crédits de paiement 2025
- d'indiquer que les crédits de paiement seront inscrits au budget de l'exercice concerné.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant.

**LE CONSEIL :**

**Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,**

**APPROUVE en leur entier les propositions qui lui sont faites.**

**FAIT ET DELIBERE A COURNONTERRAL, les jour, mois et an que dessus.**

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

William ARS



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.